



Droit d'assedics et cumule de preavis payer

Par **delhalle**, le **16/03/2009** à **20:15**

Bonjours , voilà ma question:

Je viens d'etre licencié pour cause de décès de l'employeur (je suis auxiliaire de vie) et j'ai donc reçu mon indemnité de licenciement ainsi que mon preavis de 2 mois payer également etant donné que mon employeur est décédé je ne peux l'effectuer.

J'aurai donc voulu savoir si les assedics prennent en compte mes 2 mois de preavis payer , avant de m'indemniser ou si je pouvais cumuler les deux et toucher de suite mon chômage? Croyez- vous que les assedics me paieront dans 2 mois ou qu'ils ne tiendront pas compte du preavis payer?

J'ai rendez vous avec le pôle emploi le 23/03/2009 et j'aimerais savoir rapidement si je peux profiter de mes indemnités ou pas.

merci de votre compréhension

melle delhalle

Par **milou**, le **17/03/2009** à **09:11**

Bonjour,

C'est Pôle emploi qui est en mesure de vous répondre...